

## Mgr Jacolin : Par pitié, n'abandonnez pas vos enfants

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 11 juin 2019



Le vendredi 17 mai, l'ICES (Institut catholique de Vendée) avait organisé une cérémonie pour la pose de la première pierre des travaux d'extension de l'Institut. Lors du cocktail, il y a eu un "scandale". Des étudiants ont proposé à **Bruno Retailleau**, sénateur de Vendée et ancien président du Conseil régional, de lever un toast à l'échec électoral que son parti, LR, il allait prendre dans la semaine à l'occasion des européennes du 26 mai.... Bruno Retailleau est entré dans une terrible colère. Il a quitté l'Institut qui formerait, selon lui, des extrémistes... Le lendemain, des jeunes chahutaient un stand LGBT : 2 ballons de baudruche crevés et un présentoir renversé. Ces jeunes n'avaient aucun signe distinctif de l'ICES. Le lendemain, 19 mai, tous les politiques comme un seul homme ont condamné cette action. Echaudé, Bruno Retailleau a-t-il profité de ce mini-scandale pour faire pression sur l'ICES ? Il n'empêche que la direction de cet Institut a été impitoyable en excluant définitivement deux étudiants et en évoquant l'idée de se porter partie civile contre ces étudiants. Dans cette affaire, le grand vainqueur semble bien être le lobby LGBT, qui, gargarisé par sa puissance, ne cesse d'en demander à l'ICES dans la soumission à l'idéologie LGBT.

Les deux étudiants renvoyés définitivement de l'ICES (sans possibilité de réinscription) ont

donc adressé le 4 juin à Monseigneur **François Jacolin**, Évêque de Luçon et Chancelier de l'ICES, un courrier dans lequel ils écrivent :

Vous avez sans doute été informé par l'ICES, dont vous êtes le Chancelier, de la terrible sanction qui nous frappe, à savoir l'exclusion définitive, à la suite des événements survenus à La Roche-sur-Yon, le 18 mai dernier, où nous avons chahuté un stand LGBT sur la place Napoléon. Cette grave décision nous paraît disproportionnée.

Nous reconnaissons sincèrement avoir agi avec imprudence et de manière irréfléchie. Cependant, comme nous l'avons dit devant le conseil de discipline, nos agissements n'engageaient nullement l'ICES puisque les faits se sont déroulés en dehors de ses murs, que nous ne portions aucun signe distinctif apparent et que jamais nous n'avons mentionné notre appartenance à cette université.

Seules des dénonciations politiques et médiatiques ont cherché à établir, coûte que coûte, un lien entre notre acte et l'établissement universitaire dans lequel nous suivons avec bonheur nos études supérieures.

Nous vous présentons toutes nos excuses de ne pas avoir anticipé le fait que des adversaires déclarés ou sournois à la saine doctrine catholique – et des institutions sociales comme l'ICES qui la portent – chercheraient à la discréditer en raison de la forme maladroite que notre protestation a prise.

Mais, nous tenons à rappeler, ici, une nouvelle fois, comme nous l'avons fait devant le conseil de discipline, n'avoir cherché qu'à défendre l'ordre naturel des choses contre le désordre promu par l'idéologie d'un lobby. Nous savons faire la différence entre des revendications contestables et les personnes, nos prochains, pour lesquelles nous affirmons avoir une réelle et profonde indulgence, celle-là même que nous sollicitons à notre égard puisque nous savons bien être nous aussi, malheureusement, pécheurs.

Notre action n'a été que l'expression de notre désarroi face à la banalisation de revendications de « droits » qui blessent nos consciences de jeunes adultes mais aussi celles des petits, de nombre de frères et sœurs de nos amis. Cette banalisation sur la scène publique porte atteinte à leur innocence.

Certains nous accusent d'avoir enfreint le règlement intérieur de notre Université nous enjoignant de ne pas porter atteinte à l'ordre public et de s'abstenir de tout comportement pouvant salir la réputation de l'établissement. Mais, nous n'avons fait que témoigner – il est vrai très maladroitement, nous le confessons – de la position doctrinale de l'Église.

Monseigneur, nous vous demandons pardon pour notre imprudence et nous implorons votre grâce. Ne nous laissez pas condamner à la vindicte publique et peut-être même à

la mort sociale puisque nous risquons très sérieusement d'être bloqués pour la poursuite de nos études supérieures, ce qui pourrait briser l'avenir des familles catholiques que nous sommes peut-être appelés à fonder.

Nous sommes sous le coup d'une procédure judiciaire étatique pouvant mener à des condamnations pénales. Nous devons l'assumer. Mais, avec cette exclusion définitive, sans possibilité de réinscription même après une période de latence, nous sommes susceptibles de subir une double peine. Au regard de ce que nous avons objectivement fait, c'est trop et c'est injuste.

En tant que chancelier de l'ICES nous vous supplions publiquement d'œuvrer à notre réintégration et, au besoin, de l'ordonner. Vous êtes notre planche de salut. Par pitié, n'abandonnez pas vos enfants.